



Plan Guide Mobilités

Comité de suivi 2 – 3 Octobre 2023

Compte-rendu – 5 Octobre 2023 – version 0

1. Comité de Suivi

Le comité de suivi est une instance qui s'inscrit dans la continuité du comité de pilotage établi pour la réalisation de l'étude plan-guide mobilités.

Le rôle du CoPil était de piloter l'étude, celle-ci est désormais terminée. Le rôle du comité de suivi est de s'approprier les résultats de l'étude et de concrétiser la mise en œuvre des orientations.

Le document de référence pour sélectionner les actions à engager est le plan d'action (EPT200223-Phase3 V2 – EGIS.pdf) diffusé aux membres du comité de suivi en amont de cette séance de travail.

Le comité de suivi a vocation à être réuni de manière semestrielle pour évoquer l'évolution de la politique municipale de mobilité. Il pourra toutefois être réuni plus fréquemment pour statuer sur des points spécifiques.

La composition de ce comité de suivi pourra évoluer afin d'accueillir des acteurs pertinents en fonction de l'actualité à traiter.

2. Contexte

La liste des éléments suivants ne prétend nullement être exhaustive, il s'agit ici de mettre en évidence quelques bornes et éléments clefs :

- Certaines expérimentations issues du précédent Comité de Suivi semblaient sensibles (Rue aux Ecoles, Rue Colmar) et ont été acceptées puis validées par les habitants.

3. Programme 1^{er} semestre 2024

a. Réalisation des actions retardées.

- Définition et lancement du Plan de Communication (cf. CR Comité de suivi 1)
- Réalisation de la Zone 30 (cf. CR Comité de suivi 1)

b. Finalisation des actions engagées.

- Finalisation de « la Rue aux Ecoles » (service Participation Citoyenne) :
 - **Opération initiée pour 8 écoles (5 groupes scolaires).**
 - **Une concertation est programmée à l'automne 2023 pour faire émerger des propositions.**
 - **Au printemps 2024, des actions différentes seront proposées aux écoles non-destinataires des premières actions.**

- Finalisation de la piétonisation temporaire de la rue du Pouy
 - **Organisation pilotée**
 - **Mis en œuvre durant la période des fêtes de fin d'année.**

- Finalisation du développement de l'offre de stationnement vélos (service Participation Citoyenne) :
 - **La liste des stationnements vélos a été fournie par le collectif Vel'Auch.**
 - **Un outil informatique a été créé par le service DUNE pour inscrire dans le SIG le recensement**
 - **Le recensement des stationnements reste à réaliser.**
 - **Sur cette base, les citoyens seront invités à « voter » pour prioriser les implantations.**

c. Travail sur les continuités mobilités douces

Afin de favoriser les mobilités douces, différentes fiches actions visent à assurer des « continuités cyclables ». Ces continuités cyclables sont en outre réclamées par les acteurs associatifs locaux.

Dans la plupart des cas, il s'agit de travaux relativement peu onéreux.

Sont évoqués :

- Traversée du pont d'Endoumingue + liaison vers le quartier du Mourroussin et la zone de l'Hippodrome,
- Traversée de l'avenue de l'Yser (lien quartier Colmar / caserne Espagne)
- Traversée Pont de la Treille qui sera inévitablement liée aux projets Alsace et Lorraine (voire quai de la Révolution).
- Traversée du boulevard Sadi Carnot : sécurisation pour les mobilités douces de la traversée entre la passerelle Saint Pierre et le pied de l'Escalier Monumental.
- Traversée du pont du Général de Gaulle (partie « canal ») qui coupe la circulation sur la promenade Claude Desbons. Cet aménagement est à envisager comme intégré dans la liaison Garros / Ville.

Référence : plan d'action Objectif 7 Action 13

Pilote : Service Voirie

Ressources :

Lancement : Hiver 2023/2024

d. Réduction du trafic sur le Chemin du Haget

Le chemin du Haget, dans sa partie haute est plutôt accidentogène aussi il est proposé à l'image de ce qui a été réalisé rue de Colmar de réfléchir avec les habitants à une organisation limitant le trafic sur cet axe.

Cette réduction de trafic permettrait en outre d'assurer un accès sécurisé pour les cyclistes aux différentes zones commerciales et d'activité desservies.

Référence : /

Pilote : Service Participation Citoyenne

Ressources : Service Voirie

Lancement : Hiver 2023/2024

4. Cohérence

Orientation	Action
En dehors des axes structurants, la vitesse est limitée à 30 km/h en ville. Pour certains quartiers périphériques, cette mise en œuvre est construite avec les habitants ;	A Zone 30
Les véhicules motorisés sont guidés vers les axes structurants (ceux-ci pouvant être réaménagés pour fluidifier le trafic), limitant d'autant le trafic sur les axes secondaires ;	D Réduction du trafic sur le Chemin du Haget
La circulation dans les quartiers est organisée en boucles ;	
La mobilité piétonne et des personnes à mobilité réduite (PMR) est prise en compte (chaque voie intègre des trottoirs, des espaces piétonnés, des abords sécurisés pour les écoles incitant à la marche, ...) ;	C «La Rue aux Ecoles »
La cyclabilité de chaque voie est garantie. Les projets intègrent les continuités cyclables et le maillage de la ville ;	B Zone 30 C Continuités Cyclables
L'évolution de l'offre de stationnement de tous les modes de déplacements accompagne le déploiement de la stratégie de mobilité ;	B Stationnements Vélos
L'optimisation de l'offre de transports en commun est assurée et accompagne le déploiement de la stratégie de mobilité ;	
Une politique volontariste porte l'information, la sensibilisation et l'accompagnement au changement des pratiques. Des expérimentations sont réalisées.	A Plan de communication

5. Prochaine Echéance

Le comité de suivi est semestriel et se réunira à nouveau en Avril 2024.

Une invitation provisoire sera adressée aux membres, elle sera affinée quelques temps auparavant.

Les membres seront invités à proposer des points à inscrire à l'ordre du jour, idéalement, issus du Plan Guide Mobilités